

Arrêté de la ministre des finances du 31 mars 2022, complétant l'arrêté du ministre des finances du 19 février 2009, fixant la liste des marchandises soumises à la justification d'origine.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi organique n°2019-15 du 13 février 2019, relative à la loi organique du budget,

Vu la loi n° 70-66 du 31 décembre 1970, portant loi de finances pour la gestion 1971,

Vu la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989, relative à l'application d'un nouveau tarif des droits de douane à l'importation,

Vu le code des douanes promulgué par la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année 2021, notamment son article 290,

Vu la loi n°2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu l'arrêté du ministre des finances du 19 février 2009 fixant la liste des marchandises soumises à la justification d'origine, tel que complété par l'arrêté du ministre des finances du 21 mai 2018.

Arrête :

Article premier - Sont ajoutés à la liste des marchandises soumises à la justification d'origine conformément aux dispositions de l'article 290 du code des douanes, les produits figurant au tableau suivant :

Numéros des tarifs douaniers	Désignation des produits
10.06	- Riz
Ex 25.23	- Ciment
Ex 31.02	- Ammonitrate
Ex chapitre 72	- Fer de construction
Divers	- Produits de base soumis à la compensation de la caisse générale de compensation conformément à la liste délivrée par le ministère chargé du commerce.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2022.

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Najla Bouden Romdhane